

**Protocole sanitaire EFSD - ANNEXE**

**Mise à jour du 22.11.2021 : Nouvelles dispositions légales allemandes applicables aux établissements scolaires et aux personnels.**

**Mise à jour du 2.12.2021 : Port du masque en sport / Intervenants extérieurs**

1. **Port du masque**

A partir du lundi 22.11.2021, les enfants de l'élémentaire (du CP au CM2) et tous les adultes doivent porter le masque à tout moment à l'intérieur du bâtiment. Seuls les enfants de maternelle en sont exemptés.

Hors du bâtiment, le port du masque s'impose quand la distanciation d’un mètre et demi ne peut se faire - nous demandons aux parents de bien vouloir également suivre cette règle de prudence aux abords de l'école.

L‘obligation du port de masque s‘appliquera jusqu’à nouvel ordre. La règle est non seulement conforme aux nouvelles dispositions sanitaires de la Sarre, mais aussi à la décision prise par le comité de l’association de parents gestionnaire de l‘EFSD.

Alle Grundschulkinder (vom CP bis zum CM2) und alle Erwachsenen müssen zu jeder Zeit im Gebäude eine Maske tragen. Nur unsere Maternelle-Kinder sind hiervon ausgenommen.

Außerhalb des Gebäudes muss eine Maske getragen werden, wenn der Abstand von anderthalb Metern nicht eingehalten werden kann - wir bitten die Eltern, diese Vorsichtsregel auch außerhalb des Schulgeländes, etwa vor dem Schultor zu befolgen.

Die Maskenpflicht gilt bis auf weiteres. Die Regel entspricht nicht nur den neuen Corona-Bestimmungen des Saarlandes, sondern auch einer Entscheidung des Gesamtvorstandes des Trägervereins der EFSD.

**2. Aktuelle Quarantäne-Regeln an Schulen und Kitas**

**Règles de quarantaine pour les écoles et jardin d’enfants (maternelle)**

* **PCR Positif**

Quand un élève est testé positif suite à un test PCR, elle/il n’est plus autorisé à fréquenter l’école pendant une durée de 14 jours à compter de la date du test. Avant son retour en classe, un test PCR doit être réalisé et présenté à l’école.

Les frères et soeurs (cas contact familial) de l’élève testé positif et qui sont scolarisés à l’EFSD et au LFA devront également rester à la maison pendant 10 jours. Au retour nous recommandons que l'élève réalise un test PCR.

* **Quarantaine de classe**

A partir de 2 cas confirmés par PCR au sein d'une même classe, la classe ou le groupe entier est placé en quarantaine (cas contact) pendant 10 jours.

L’enseignement est alors assuré à distance par les professeurs de la classe. Cet enseignement est obligatoire pour tous les élèves de la classe concernée.

En cas d’un nombre plus important de cas positifs, avec plusieurs classes touchées, les autorités sanitaires décident au cas par cas des mesures nécessaires.

**3. Personnel de l’EFSD**

A compter du 24 novembre 2021, en application des dispositions légales allemandes, tout le personnel de l’EFSD est soumis à la règle du 3G, et doit :

* posséder certificat de rétablissement valide ou un certificat de vaccination.
* **Dans le cas contraire** l’employé doit présenter quotidiennement, avant sa prise de fonction le matin, soit un test négatif datant de 48h au maximum pour les tests PCR et de 24h au maximum pour les tests antigéniques.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mise à jour du 2.12.2021**

**1. Port du masque pendant les séances de sport**

- à l'intérieur : le port du masque est obligatoire pendant toute la séance

* à l'extérieur : le port du masque est obligatoire lorsque la distance minimale  de 1,5 m ne peut être respectée de manière sûre.

**2. Intervenants extérieurs : 2G + Regel**

Les intervenants extérieurs, animateurs, accompagnateurs…, non membres du personnel de l’EFSD, ont l’obligation de présenter pour toute intervention ou participation à une activité avec un groupe d’enfants ou une classe de l’école :

* un certificat de vaccination ou de guérison valide
* et obligatoirement un test antigénique (datant de moins de 24h) ou un test PCR (datant de moins de 48h)